

## Plan d'action proposé par la FSÉ

Le présent plan d'action est une traduction des engagements pris par la Faculté lors des rencontres avec les représentant.es étudiant.es des associations de la Faculté des sciences de l'éducation

Vert : action réalisée ou en voie de l'être  
Jaune : risque de retard  
Rouge : en retard sur l'échéancier prévu  
Version du 13 février 2023

Thème	Actions	Echéance (dossier réglé au plus tard pour...)	Echéance révisée	Personnes ou groupes impliqués	Action en cours ou réalisées	Niveau d'avancement	Pièces disponibles	Notes
Démocratie étudiante	A1	Créer une formation sur le Règlement #5 (qui touche les programmes de premier cycle) à l'ensemble de la communauté universitaire.	Avril 2023	Bureau des études, FSÉ, ADEESE	Les travaux sont débutés plus spécifiquement en ce qui a trait à la partie de l'harmonisation et de l'explicitation de la modalité de fonctionnement des comités de programme.			
	A2	Offrir une formation aux membres des comités de programme (CP) et un accompagnement de la part de la ou du directeur.trice de programme aux nouvelles villes responsables.	Automne 2023	FSÉ, Programmes	Non débuté			
	A3	Intervenir promptement en cas de non-respect des procédures sur les différentes instances de la Faculté.	En continu	Doyen, Vice-doyen aux études, vice-doyen à la recherche				Ceci fait parti des responsabilités de la Faculté
	A4	Organiser une journée facultaire où l'ensemble des comités de programme serait invité pour discuter des procédures de fonctionnement de ceux-ci.	Janvier-février 2023	Mars 2023 à valider par le CPE	Doyen, vice-doyen aux études	Présentation au CPEF du 18 mars et devrait se réaliser d'ici la fin mars 2023.	Travaux en cours	Un inventaire est réalisé par Philippe Gagnon sur les modes de fonctionnement des comités de programme.
Salariation des stages	A5	Intensifier les démarches auprès du ministre de l'Éducation et de son ministère ainsi qu'auprès de l'ADÉREQ afin de trouver des alternatives pouvant permettre la rémunération des stages (ex. internat).	En continu	Doyen FSÉ	À mettre à l'ordre du jour du comité de suivi Le doyen a abordé la question de la salarisation des stages afin de savoir si les autres universités ont l'intention d'agir sur cette question.			Suivi avec le comité de liaison FSÉ- Exécutants des associations étudiantes
	A6	Impliquer des membres de la communauté étudiante pour soutenir leurs recherches de nouvelles modalités pour la formation des futur.es enseignant.es.	En continu	Doyen et vice-doyen aux études de la FSÉ	Rédaction d'un communiqué aux étudiant.es visant à valoriser les stages qui serait diffusé en avril 2023.			Suivi avec le comité de liaison FSÉ- Exécutants des associations étudiantes
Parents étudiant.es	A7	Rédiger une lettre à l'attention des étudiant.es expliquant que la FSÉ encourage l'adoption d'accordements envers les parents étudiant.es lors des stages.	au plus tard la semaine du 21 novembre 2022	BFP, Doyen et ADEESE	Courriel envoyé à l'ensemble des étudiant.es de la Faculté le 16 novembre 2022.	Terminé le 16 novembre 2022		
	A8	Envoyer la lettre aux superviseurs de stage pour les informer.	au plus tard la semaine du 21 novembre 2022	BFP, Doyen et ADEESE	Courriel envoyé à tous les responsables des stages avec le lien vers la lettre afin qu'elle soit partagée toutes les personnes superviseuses de stage qui supervisent à l'hiver 2023	Fait		
	A9	Créer un comité paritaire facultaire (1 étudiant.e intéressé.e par le sujet et 1 enseignant.e impliqué.e dans les stages par programme de premier cycle avec des stages et la maîtrise qualifiante, accompagnés par le BFP) qui aura pour mandat de s'entendre sur les enjeux et de proposer au CPEF et aux comités de programme des moyens pour lever ces enjeux. Ce comité permet de démontrer que l'accès à l'enseignement supérieur pour les parents étudiant.es s'inscrit dans les priorités de la Faculté au moins jusqu'en 2024.	Mise en place du comité en décembre 2022 Présentation des recommandations au plus tard été 2024	Finaliser la composition du comité: Fin mars 2023 BFP, Programmes, vice-doyen aux études, ADEESE	Un premier comité paritaire a été constitué en novembre 2022, mais comme celui-ci n'est composé que de 3 représentant.es parent-étudiant seulement et que des enseignant.es impliqué.es dans les stages de chaque programme n'y sont pas encore, un appel de candidature sera fait au CPEF du 18 janvier 2023 afin de compléter le comité.	L'appel de candidature a été dit au CPEF, mais la constitution du comité a été questionnée.		
	A10	Faire inscrire à l'ordre du jour et discuter de la réalité des parents étudiant.es aux tables de concertation (réunissant les différents acteurs impliqués dans la formation pratique dans la formation en enseignement - milieux scolaires, universités, syndicats des enseignants et MECQ) de façon à optimiser le potentiel de diffusion d'une communication de la Faculté aux milieux de stage.	Janvier 2023	BFP		Fait		
	A11	Vérifier la possibilité d'avoir un.e observateur.ice étudiant.e présent.e sur ces tables de concertation afin de s'assurer de la représentation des intérêts étudiants.	Demande en janvier 2023 pour une obtention possible à l'automne 2023	BFP	La direction du BFP a fait inscrire dans la proposition de révision du document ministériel encadrant la formation pratique dans les programmes en enseignement au Québec que la composition des membres des tables de concertation incluent une représentation étudiante.	Dépôt de la révision au MECQ en juin 2023		
	A12	Suite à cette démarche auprès des tables de concertation, faire un communiqué auprès des milieux de stage (en demandant que celui-ci soit envoyé aux enseignant.es associé.e.s) pour signifier qu'elle encourage que des accordements soient offerts aux parents étudiant.es. Ce communiqué sera composé d'exemples concrets d'accordements qui peuvent être mis en place.	Février 2023	BFP	Les milieux ont souligné la pertinence des remarques des agent.es de stage dans les demandes de placement à l'effet que l'étudiant est un étudiant parent pour que les placements soient le plus adéquats possibles. Un syndicat a demandé à partager la lettre de la FSÉ à ces membres. Certains milieux ont suggéré que l'information soit présentée dans les documents de stage et que les personnes stagiaires soient invitées à faire part de leurs besoins lors de l'établissement des attentes de stage.			
	A13	Créer un onglet sur le site Internet du BFP fournissant les informations de ce qui est déjà mis en place pour les parents étudiant.es.	Mars 2023	BFP et ADEESE	Trois rencontres ont déjà eu lieu (1er novembre et 2 décembre 2022, 13 janvier 2023). Une a été annulée (16 décembre). Le comité AD prendra la suite.	Travaux en cours		
	A14	Créer une section dédiée aux parents étudiant.es dans le logiciel de placement en stage afin de faciliter la collecte des données à propos des milieux de garde à considérer pour le placement en stage.	En cours de réalisation, finalisation dans un horizon d'un an	Janvier 2024	BFP et équipe des services informatiques	Des changements seront apportés à court terme pour les demandes de placement de l'année 2023-2024 (clarification des informations dans le formulaire pour les parents étudiants).	Travaux en cours	Suivi avec le comité de liaison FSÉ- Exécutants des associations étudiantes
	A15	Offrir une formation non obligatoire aux superviseur.es de stage pour les sensibiliser à la réalité des parents étudiant.es	Automne 2023	BFP	La planification de cette formation sera faite au mois d'août 2023 avec la collaboration du BIRE.			
	A16	Produire un document sur les conditions spécifiques de parents étudiant.es en stage	Avril 2023	BFP et ADEESE	Le travail sur l'onglet du site web constituera le contenu de ce document, donc voir A13	Travaux en cours		En lien avec l'A13
Absences non motivées en stage	A17	Respecter la nouvelle loi 2	En tout temps	Tout le personnel de l'UQAM				La loi 2 accorde aux stagiaires 10 journées d'absence maladie ou pour raisons familiales ou parentales qui pourraient encore devoir être motivées auprès du milieu de stage. Dans le cas où le nombre d'absences serait supérieur à celui permis au règlement du programme, mettez en place des moyens pour s'assurer que l'atteinte des objectifs des stages soit possible.

A18	Développer une formation non obligatoire sur la loi 2 à l'attention des superviseur.es de stage.	Début 2023	Développement de contenus déjà fait : validation 18 janvier 2023	VDE-FSÉ, BFP, Programmes	Un tableau synthèse des absences permises et des conditions a été présenté au CPFE du 18 janvier 2023. Il est présentement en correction pour une version finale et une adoption au CPFE du 8 février. Un tableau sur les dispositions de la loi en lien avec le harcèlement est en rédaction. Ces deux documents serviront de base pour une séance d'information auprès des superviseurs de stage.			
A19	Offrir la formation aux superviseur.es de stage.	Printemps 2023	février-mars 2023	VDE-FSÉ, BFP, Programmes				Suite à l'acceptation du tableau sur les absences une séance d'information sera proposée au superviseur.e de stage.
A20	Rendre accessible aux associations étudiantes le matériel et le contenu développé dans des formations (A19)	Printemps 2023	février-mars 2023	VDE-FSÉ, BFP, Programmes, associations étudiantes				Le tableau sera envoyé aux associations après la validation au CPFE
A21	S'assurer d'adapter les conditions et modalités de stages des programmes en enseignement à cette nouvelle loi, surtout en ce qui concerne les absences non justifiées. (on devrait parler des absences permises).	Hiver 2023	D'ici fin avril 2023	Programmes, CPFE				
A22	S'assurer que les nouvelles modalités seront mises à jour sur le site du BFP.	En continu	Février 2023	BFP	Quand le tableau synthèse (A18) sera recommandé par le CPFE, il sera intégré à la Foire aux questions du site du BFP.			
Harcèlement en milieu de stage	A23	Mettre en place un comité paritaire avec l'ADEESE qui serait accompagné par le BIPH. Ce comité aura pour mandat de travailler sur les actions A23, A24, A25 et A26.	Déjà fait		Doyen, BFP, BIPH, ADEESE	Le comité a été créé et a tenu sa première rencontre le 15 novembre 2022.	Terminé le 15 novembre 2022	
	A24	Identifier les éléments manquants des politiques 16 et 42 (qui traitent du harcèlement) afin de prendre en compte le contexte spécifique des stages en sciences de l'éducation	Pour le 1er février 2023		Comité paritaire A23	<b>Première rencontre du Comité paritaire le 15 novembre 2022</b> Il y a été question de : Fonctionnement, objectifs, premier échange sur les enjeux <b>Seconde rencontre prévue le 30 novembre 2022 reportée à la demande des étudiant.es</b> Rencontre du comité le 21 décembre 2022 : il y avait 3 étudiantes et une professeure. Le BIPH a présenté un travail réalisé afin de clarifier le cheminement d'une demande d'aide en matière de harcèlement, de violence à caractère sexuelle ou de situation problématique en stage. Nous devons discuter d'éléments permettant d'identifier les manques aux politiques 16 et 42 mais vu l'absence des étudiantes y ayant le plus travaillé, cette discussion n'a pu être complétée.  Une rencontre a eu lieu le 24 janvier. Il a été question de :  À la rencontre du 24 janvier il a été convenu qu'un document facultaire sera produit reprenant les éléments pertinents des politiques institutionnelles pertinentes à communiquer aux étudiant.es stagiaires (principes, définition) avec des exemples visant à en faciliter la compréhension. Ce document présentera aussi les ressources disponibles et les procédures à suivre selon les situations vécues. À la rencontre du 7 février, la table des matières de ce document sera convenu et le travail sera répartie afin d'en amorcer la production. À termes, ce document fera l'objet d'une approbation au Conseil académique de la FSÉ et portera le nom de politique si cela est jugé pertinent en fonction de ce qu'on y retrouvera.	Prochaine rencontre est le 24 janvier 2023	
	A25	En date du 1er février 2023, advenant que les représentant.e.s étudiant.e.s siègent au comité de plan d'action et de prévention jugent toujours qu'une politique facultaire contre tout type de harcèlement en milieu de stage est nécessaire, le décanat de la FSÉ s'engage à y travailler.	Automne 2023		Comité paritaire A23			
	A26	Élaborer et faire adopter un plan d'action et de prévention contre le harcèlement en milieu de stage.	Le comité va faire son plan le 15 novembre 2022			À valider à la rencontre du comité du 7 février		Ce plan d'action sera créé par un comité au minimum paritaire entre le corps professoral et les étudiant.e.s qui devra être formé avant décembre 2022. Ce plan d'action pourra par ses recommandations interpeller les comités de programme. Celui-ci pourra aller jusqu'à suggérer la création d'une politique facultaire visant à contraindre toutes les formes de harcèlement en milieu de stage, si les politiques actuelles sont jugées incomplètes ou insuffisantes.
	A27	Créer et offrir une formation sur le harcèlement dans les séminaires de stage pour rejoindre autant les stagiaires que les superviseur.e.s de stage.	Le comité va faire son plan le 15 novembre 2022			À valider à la prochaine rencontre du comité		
	A28	Demander l'ajout aux plans de cours de stage les politiques 16 et 42 qui touchent le harcèlement à l'UQAM, ainsi que les informations concernant les recours et services disponibles (dont le BIPH) en cas de harcèlement.	Hiver 2023		Distribution aux enseignants d'un encart sur les recours à distribuer aux étudiants - début février 2023	BFP, BIPH		
	A29	Créer un nouveau poste au BIPH exclusivement dédié pour répondre aux situations de harcèlement en stage	Janvier-février 2023			BIPH, Direction de l'UQAM		Le poste a été approuvé par le CA de l'UQAM en décembre 2022. L'ouverture du poste devrait se faire incessamment.
Charge de travail	A30	Créer un comité paritaire facultaire (1 enseignant.e et 1 étudiant.e de chaque comité de programme) qui aura pour mandat de proposer des ajustements permettant une certaine équivalence de charge de travail entre les différents stages des programmes menant au brevet d'enseignement.	Automne 2023			Vice-doyen aux études, programmes		C'est un des quatre grands chantiers proposés au CPFE. Il y aura une étape préalable qui permettra de faire l'inventaire, auprès des associations étudiantes, des points qui font l'objet de problématique en ce qui a trait à l'inéquité de la charge de travail dans les stages.